

Image not found or type unknown



droit de l'usufruitier par testament

Par **delet**, le **19/01/2011** à **17:35**

Je suis mariée sous le régime de la séparation de biens.

Je suis usufruitière de l'ensemble des biens de mon mari à son décès et ce, par testament.

Quels seront mes droits et devoirs vis-à-vis les enfants de mon mari (eux nus-propriétaires) ?

merci de m'apporter une réponse